

LES + DE LA FORMATION

La formation est assurée par des **professionnels du secteur**.

Accompagnement personnalisé dans le montage de votre **dossier administratif**

L'accès à un **espace apprenant personnel en ligne** ainsi qu'une assistance technique en cas de besoin.

En **distanciel** mais toujours avec un formateur en face à face.

Soutien dans votre **recherche d'emploi** en sortie de formation.



Retrouvez l'ensemble de nos formations sur

Site : www.parcours-f.fr • Tél : 09.78.35.00.93

E-mail : monparcours@parcours-f.fr

Parcours 

CONSEILLER FUNÉRAIRE

FORMATION CERTIFIANTE
RNCP 36840



OBJECTIFS

Accueillir
les familles

**Accompagner
psychologiquement**
les familles

Organiser
les obsèques

Respecter la déontologie du funéraire.
Guider les familles dans l'achat des
produits et services commercialisés
par l'entreprise

Organiser
les cérémonies

Coordonner
les activités des
personnes mandatées
lors des funérailles

Maîtriser
le cadre législatif
et réglementaire du
funéraire

CONTENU

- Connaissance administrative générale
- Hygiène, sécurité et ergonomie
- Législation et réglementation funéraires
- Psychologie et sociologie du deuil
- Pratiques et rites funéraires
- Produits, services et conseil à la vente
- Réglementation commerciale
- Conception et animation d'une cérémonie
- Encadrement d'une équipe

MODALITÉS

En **distanciel** ou en **présentiel** dans votre région.
Consultez les dates de nos prochaines sessions sur : www.parcours-f.fr

DURÉE

140 heures
de formation
théorique

140 heures
de stage
pratique

280 HEURES

Le **stage** se déroule au sein d'un **établissement funéraire**.
Durant cette période, **10 missions obligatoires** doivent être réalisées.
Pour passer l'examen, il est nécessaire de rédiger un **rapport de stage**
de 3 pages maximum.



Mise à niveau possible pour les maîtres de cérémonie. La **partie théorique** est dans ce cas-là de **70 heures** et toujours **140 heures de stage pratique**.

EXAMEN THÉORIQUE

Épreuve écrite d'admissibilité : 80 questions
79 questions QCM et 1 question à réponse courte.

Seuil d'admissibilité fixé à 12/20
soit 48 bonnes réponses.

EXAMEN PRATIQUE

- **Évaluation du stage** obligatoire par le tuteur
- **Évaluation orale individuelle** de 20 min avec jury
– Note éliminatoire fixée à 7/20

